

Pecq, le 26 septembre 2022

Mesdames, Messieurs,

Le Collège de police, composé des communes de Celles, Estaimpuis, Mont-de-l'Enclus et Pecq, a l'honneur de vous informer que le Conseil de police se réunira le **lundi 17 octobre 2022 à 18.00 heures à Celles**, pour délibérer sur les objets suivants :

**ORDRE DU JOUR :**

**Séance publique :**

1. Approbation du P.V. de la séance du 20 juin 2022
2. MBI 2022
3. Déclassement matériel informatique (imprimante)
4. Adhésion marché Police fédérale chèques repas
5. Achat matériel drone

Conformément à l'article 14, du ROI, vous pouvez consulter les documents sur place au commissariat central de Pecq, rue de Courtrai 40.

Par ailleurs, en vertu de l'article 25/1, §2, alinéa 2, de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux, un membre du Conseil peut se voir transmettre les pièces relatives à l'ordre du jour, par voie électronique, pour autant qu'il en fasse la demande par écrit ou par voie électronique à l'adresse [olivier.ringoet@police.belgium.eu](mailto:olivier.ringoet@police.belgium.eu).

Le Secrétaire,



RINGOET Olivier

Le Président,



SENESAEL Daniel